



(L'Etat guinéen vient de s'engager dans une bataille judiciaire devant la Cour d'Appel de Paris ! Condamné par la Cour d'arbitrage de la Chambre de commerce internationale de Paris à payer 20 millions de dollars à la Société GVG (Global Voice Grup), l'Etat guinéen a attaqué l'arrêt de cette juridiction basée dans la capitale française, a appris Africaguinee.com.)

BURUNDI :

Des avocats dénoncent le rapatriement forcé de réfugiés burundais de Tanzanie

12 septembre 2019/afrique.lalibre.be

Un collectif d'avocats défendant des Burundais s'estimant victimes de violations des droits de l'Homme commises par le régime du président Pierre Nkurunziza et comptant dans ses rangs le Belge Bernard Maingain, a dénoncé mercredi une « mesure de refoulement unilatérale » prise par le gouvernement tanzanien, qui veut procéder à partir du 1er octobre au rapatriement de tous les réfugiés burundais installés sur son sol.

Cette mesure « constitue une violation patente du droit international », a indiqué ce collectif d'avocats des parties civiles, réunis sous l'appellation « Justice for Burundi » dans un communiqué.

« Cette mesure de refoulement est adoptée au moment précis où à Genève, la commission d'enquête sur le Burundi exprime son inquiétude la plus vive concernant la situation au Burundi où, chaque jour, des personnes sont assassinées en raison de leur opinion politique », ajoute le texte.

Le Burundi est plongé depuis plus de dix mois dans une crise politique profonde, née de la volonté du président Pierre Nkurunziza de se maintenir au pouvoir pour un troisième mandat, qu'il a obtenu en juillet.

Les violences, désormais armées, et la répression qui ont accompagné la crise auraient fait au moins 1.200 morts et déplacé plus de 400.000 personnes entre avril 2015 et mai 2017, selon les estimations de la Cour pénale internationale (CPI), qui a ouvert une enquête.

L'équipe d'avocats comprend Arnel Niyongere, avocat au barreau du Burundi et grande figure de la société civile burundaise aujourd'hui en exil, Léon Lef Forster, avocat au barreau de Paris, et Me Maingain, avocat au barreau de Bruxelles, très engagé dans de nombreux dossiers politiques au Burundi et en Afrique centrale en général.

RWANDA :

RDC CONGO :

Affaire des 15 millions de dollars en RDC: malaise à la présidence

le 12-09-2019 /rfi.fr

C'est un pavé dans la mare de la rentrée politique congolaise. Depuis plusieurs semaines, l'affaire dite des « 15 millions » de dollars présumés disparus des comptes du Trésor défraie la chronique en RDC et éclabousse la présidence congolaise. Le tout-puissant directeur de cabinet du chef de l'État, Vital Kamerhe, qualifié par ses détracteurs de « président bis », figure parmi les quatre personnalités que l'Inspection générale des Finances (IGF) tient pour « responsables » dans cette affaire. Où en est cette enquête ? Que sait-on, jusqu'à présent, des responsabilités des uns et des autres ? Patient Ligodi et Florence Morice retracent le fil de cette affaire, qui embarrasse visiblement la présidence, et en dévoilent ses soubassements politiques.

Un mois et demi après le début de cette affaire dite des « 15 millions », le président, Félix Tshisekedi n'a pas fait une déclaration sur le sujet. Un silence que plusieurs acteurs de la société

civile dénoncent. Ils rappellent au chef de l'État sa promesse de faire de la lutte contre la corruption l'un des principaux chevaux de bataille de son mandat.

LES FAITS MARQUANTS

- RFI a eu confirmation que le parquet près de la Cour de cassation, saisie de cette affaire le 31 juillet par l'Inspection générale des Finances, a bel et bien ouvert une enquête préliminaire. Dans une interview à *Jeune Afrique*, Vital Kamerhe, directeur de cabinet de Félix Tshisekedi, qui nie toute implication et l'existence même d'un « détournement », assure, lui, que l'affaire aurait été « classée sans suite » par l'inspecteur général de la brigade contre les crimes économiques.
- Vital Kamerhe a également stoppé deux autres enquêtes lancées par l'IGF, dont l'une sur l'ensemble des dépenses des ministères depuis l'investiture de Félix Tshisekedi, initiée à la demande de l'ANR (l'agence nationale de renseignement) pour « des raisons impérieuses de sécurité d'État ».
- Ce climat de soupçon de « détournements de fonds » à répétition fragilise le chef de l'État congolais. Les bras de fer que suscite cette série d'enquêtes révèlent les luttes intestines à l'œuvre au sein de l'appareil d'État entre les défenseurs de Vital Kamerhe qui dénoncent « une cabale », et ceux qui lui reprochent de se comporter en « président bis », de tirer le chef de l'État « vers le bas », et poussent Félix Tshisekedi à la rupture avec son allié.
- Sous la pression des attentes des Congolais et de la communauté internationale, le chef de l'État est face à un « dilemme », estime Trésor Kibangula, analyste au GEC (Groupe d'études sur le Congo).

QUEL EST LE PROBLÈME ?

Le détournement présumé d'une somme de 15 millions de dollars américains. De l'argent public qui, selon l'Inspection générale des Finances, aurait dû être placé dans les caisses de l'État à la Banque centrale, mais a été viré en mai dernier - à la demande du ministre de l'Économie par intérim Henry Yav Mulang - sur un compte ouvert dans une banque privée, la Rawbank, au nom du Comité de suivi des prix des produits pétroliers, que préside le ministre, et d'où cet argent a depuis été presque intégralement retiré en liquide. Pour quel motif ? Où est passé cet argent ? C'est la question que se pose l'IGF mais aussi la justice, qui a ouvert une enquête préliminaire sur le sujet.

1- À QUOI CORRESPONDENT CES 15 MILLIONS ?

Ces 15 millions de dollars correspondent à 15 % de retenue effectuée par l'État congolais sur une somme de 100 millions de dollars empruntés par la RDC et destinés à l'origine à plusieurs compagnies de distribution de pétrole, en compensation notamment du gel des prix à la pompe en 2017, décidé par l'État congolais face à la flambée des prix du pétrole. Selon l'IGF, c'est le ministre de l'Économie par intérim qui en fait la demande à la Banque centrale par courrier en date du 16 mai. Si du côté de la présidence on affirme que le principe de cette retenue qualifiée de « décote » est une pratique « courante », plusieurs sources affirment aussi que cet argent aurait dû être placé sur les comptes du Trésor public à la Banque centrale et non dans une banque privée. Une source proche de l'enquête indique également que cette « décote » de 15 millions aurait dû faire l'objet d'une « entente avec les pétroliers » et d'une réunion de l'ensemble du Comité de suivi des prix pétroliers, mais que cela n'a pas été le cas. La justification de cette décote et les circonstances dans

lesquelles elle a été décidée restent « *floues* », affirme cet interlocuteur.

2- QUELLES SONT LES CONCLUSIONS DE L'ENQUÊTE DE L'IGF ?

L'Inspection générale des Finances est une institution publique qui dépend directement du chef de l'État, mais jouit d'une indépendance administrative et financière. À ce titre elle est habilitée à mener des enquêtes sur les dépenses des institutions publiques. Le 17 juillet, l'IGF, alertée sur des soupçons d'anomalies dans ce dossier de compensation financière à des compagnies pétrolières, a initié une enquête. Les conclusions de cette enquête figurent dans un rapport de neuf pages daté du 31 juillet que RFI a consulté. Cette enquête a été réalisée sous la supervision de Marcellin Bilomba, conseiller principal du chef de l'État pour les affaires économiques et financières.

Il en ressort que, selon l'IGF...

1. ... les 15 millions de dollars n'auraient pas dû être versés sur le compte du Comité de suivi des prix des produits pétroliers. C'est une « *irrégularité qui n'est pas dans l'intérêt du Trésor public* » et « *viole les dispositions légales et réglementaires régissant les finances publiques* », écrivent les auteurs du rapport. Ils demandent « *le reversement de la décote au Trésor* » ainsi que « *l'audit des comptes du Comité de suivi des produits pétroliers* ».
 2. ... la quasi-totalité de ces 15 millions, 14 775 000 dollars précisément, ont été retirés en plusieurs fois au entre le 27 mai et le 7 juin. D'abord quatre millions de dollars, puis cinq, 1,5 millions, 500 000, trois millions et enfin 750 000. À chaque fois, il s'agit de retraits en liquide.
 3. ... le ministère de l'Économie n'a pas mis à la disposition des enquêteurs « *les pièces justificatives de l'utilisation* » de ces 15 millions de « *décote* ».
 4. la Rawbank a eu des « *réticences* » à lui fournir des éléments importants pour tracer la destination des fonds, affirmant ne pouvoir le faire « *sans une réquisition judiciaire* », ces pièces mettant « *en cause des tiers* ».
- Face à ce qu'elle qualifie d'« *obstructions* », l'IGF saisit dès le 31 juillet 2019 le parquet de la Cour de cassation pour qu'il use de ses pouvoirs « *plus contraignant* » pour « *approfondir les investigations* » sur la disparition présumée de ces 15 millions de dollars.

3- LES PERSONNALITÉS CITÉES DANS LE RAPPORT DE L'IGF

Selon l'Inspection générale des Finances, les « *responsabilités* » peuvent être établies comme suit :

1. **Henry Yav Mulang, le ministre de l'Économie par intérim**, est la personnalité qui, selon l'IGF, signe en date du 16 mai une lettre adressée à la Banque centrale demandant à ce que soit retenue cette décote de 15 % sur l'argent destiné aux pétroliers, et à ce que cet argent soit versé sur le compte du Comité de suivi des produits pétroliers, ouvert à la Rawbank.
2. **Vital Kamerhe, le directeur de cabinet du chef de l'État Félix Tshisekedi**, est la personnalité qui, selon l'IGF, dès le 10 mai 2019, soit avant la lettre du ministre de l'Économie, demande aussi à ce que l'argent de la décote soit transféré sur un compte privé, ouvert également à la Rawbank. Seule différence : toujours selon l'IGF, il demande ce transfert sur un autre compte, celui du Comité de suivi du programme du président de la République, qu'il préside.

La Banque centrale verse finalement l'argent sur le compte du Comité de suivi des prix des produits pétroliers. Pourquoi ces ordres contradictoires ? Le rapport de l'IGF est muet sur ce point.

3. **Georges Yamba Ngoie, conseiller chargé des questions financières au Cabinet du ministre de l'Économie, et Célestin Twite Yamwembo, secrétaire général à l'Économie nationale**, sont présentés par plusieurs sources -y compris judiciaires- comme les deux « *mandataires* » du compte du Comité de suivi des prix pétroliers. À ce titre, ils sont « *comptables* » selon l'IGF, de la justification de 14 775 000 dollars retirés au profit de ce comité et dont la trace n'a pas été retrouvée. L'IGF semble surtout s'intéresser au premier, Georges Yamba Ngoie, qu'elle dit avoir invité à une « *séance de travail* » fin juillet. Selon l'IGF, il n'a pas répondu à cette « *invitation* ».

4- QUE RÉPONDENT LES PERSONNALITÉS MISES EN CAUSE ?

1. Henry Yav Mulang, désormais ex-ministre de l'Économie, a refusé de s'exprimer sur le fond de l'affaire. « *J'ai fait mon rapport et l'ai transmis à qui de droit, aux autorités* », se contente-t-il d'affirmer.
2. Muet lui aussi pendant plusieurs semaines, Vital Kamerhe sort de son silence dans une interview accordée à *Jeune Afrique* publiée dimanche 8 septembre pour tenter d'éteindre la polémique. Dans cet entretien, il affirme que son nom « *n'apparaît pas dans le rapport* » de l'IGF. S'il est vrai que l'Inspection ne le cite pas nommément, elle le mentionne à deux reprises en le désignant par sa fonction, « *le directeur de cabinet du chef de l'État* », pages 6 et 8, sous l'onglet « *RESPONSABILITÉS* ». Par ailleurs, dans cet entretien, il ne fournit aucune explication sur le courrier daté du 10 mai, mentionné dans le rapport de l'IGF dans lequel il demande le versement des 15 millions de dollars sur le compte du Comité de suivi du programme du président de la République qu'il préside.

Toujours dans cette interview à *Jeune Afrique*, Vital Kamerhe affirme qu'il « *n'y a pas eu de détournement* » et en veut pour preuve le classement « *sans suite* » selon lui du dossier par l'inspecteur général de la brigade contre les crimes économiques. Il fait cependant l'impasse sur la saisie par l'IGF du parquet de la Cour de cassation. RFI a obtenu confirmation qu'une enquête préliminaire est bel et bien en cours. (Lire ci-dessous : Où en est l'enquête ?). Vital Kamerhe renvoie *in fine* la balle au ministre de l'Économie : « *Cet argent n'a pas disparu et le ministre de l'Économie, qui a autorité sur le comité de suivi des prix pétroliers, pourra vous l'expliquer* », déclare-t-il.

Cette sortie médiatique de Vital Kamerhe a suscité la colère de plusieurs ténors de la société civile, parmi lesquels Georges Kapiamba, président de l'Association congolaise pour l'accès à la Justice. « *Contrairement à ce qui est soutenu dans Jeune Afrique, l'ACAJ confirme que les 15 millions de dollars ont bel et bien été détournés. Ils ont été prélevés sur le compte du Comité de suivi des produits pétroliers en six prélèvements* », a réagi l'avocat sur son compte Twitter. Georges Kapiamba évoque à l'appui de son affirmation des « *pièces bancaires* » et « *des preuves probantes provenant de la Rawbank* » qu'il aurait « *obtenues sur réquisition du procureur général près la Cour de cassation* ». Il affirme par ailleurs que la tentative de Vital Kamerhe de faire verser sur le compte du Comité de suivi du programme de la présidence constitue « *déjà en soi une tentative de*

détournement de fonds ». Il appelle le procureur général à « *tout faire pour que les auteurs de ces faits soient arrêtés, jugés et contraints à rembourser au Trésor public* ».

1. Interrogée par RFI lors de la sortie du rapport, une source dans l'équipe de communication de la présidence a contesté le bien-fondé de ce rapport sur la forme comme sur le fond. Cette source estime que le conseiller de la présidence qui l'a commandé (ndlr, Marcellin Bilomba, conseiller principal de Félix Tshisekedi pour les affaires économiques et financières) n'était « *pas légitime* » pour le faire, ce que conteste l'entourage de ce dernier. Sur le fond, cet interlocuteur à la présidence affirme que la pratique de la décote est « *courante, régulière dans une économie un peu particulière comme celle de la RDC* », laissant entendre que cet argent a pu être utilisé pour financer les grands travaux initiés par le président. Une autre source à la présidence affirme toutefois à RFI que rien ne justifie le transfert de ces fonds des caisses de l'État vers un compte sur une banque privée pour financer lesdits travaux.
2. Georges Yamba, le conseiller mis en cause par l'IGF, a refusé de répondre à RFI sans l'aval du ministre de l'Économie.

5- OÙ EN EST L'ENQUÊTE À LA COUR DE CASSATION SUR L'AFFAIRE DES 15 MILLIONS ?

- Plusieurs sources judiciaires confirment qu'une enquête préliminaire sur ce dossier a été ouverte au niveau de la Cour de cassation, suite à sa saisine par l'IGF.
- Dès le 5 août, selon un document consulté par RFI, le parquet a adressé une réquisition à la Rawbank qui héberge le compte du Comité de suivi des prix pétroliers où ont été versés les 15 millions de dollars, afin d'obtenir notamment la liste des « *opérations* » effectuées sur ce compte depuis son ouverture.
- Plusieurs fac-similés consultés par RFI attestent de six retraits effectués au nom des mandataires du compte, en mai et juin dernier, pour des sommes allant de 775000 à 5 millions de dollars.
- Une source judiciaire confirme que le compte du Comité de suivi des prix des produits pétroliers qui pose problème dans ce dossier a bien été « *vidé* ».
- La même source confirme qu'à ce jour, trois personnes ont été auditionnées, parmi lesquelles, Georges Yamba Ngoie, le conseiller chargé des questions financières au cabinet du ministre de l'Économie. Selon nos informations, il a été entendu en date du 9 août, sur la base d'un « *mandat d'amener* » délivré par le parquet, après s'être dérobé à une première convocation. Un document consulté par RFI précise qu'une perquisition a été menée le jour même à son domicile.

6- DEUX AUTRES ENQUÊTES DE L'INSPECTION GÉNÉRALES DES FINANCES STOPPÉES PAR VITAL KAMERHE

- Dans un courrier adressé au ministère des Finances daté du 24 août, et attribué à Vital Kamerhe, le directeur de cabinet de Félix Tshisekedi « *enjoint* » l'Inspecteur général des Finances « *d'arrêter* » une seconde enquête initiée mi-août par l'agence nationale de

renseignement (ANR), placée sous l'autorité du chef de l'État. Elle demandait à ce que soit réalisé un audit sur toutes les dépenses des ministères depuis l'investiture du chef de l'État Félix Tshisekedi dans un contexte d'inquiétude et d'opacité sur la gestion des finances publiques ces derniers mois, en l'absence de gouvernement. Motif invoqué dans la lettre : « *Le chef de l'État et moi-même n'avons autorisé une quelconque mission de contrôle. L'Inspection générale des Finances étant sous l'autorité de la présidence de la République, il est ainsi clair que cette fameuse mission est nulle et de nul effet* ».

- À l'époque où sort ce courrier, l'entourage du directeur de cabinet du chef de l'État dénonce d'abord un « *faux* », « *une campagne malfaisante* » destinée à le décrédibiliser. Finalement, toujours dans son entretien à *Jeune Afrique*, le directeur de cabinet assume avoir demandé « *la suspension* » de cette enquête. « *Si l'ANR avait besoin d'éclaircissements, elle aurait dû les demander au ministère des Finances ou du Budget. L'IGF dépend de la présidence et l'ANR n'avait rien à lui demander à notre insu. C'est de la rébellion administrative ! Tout cela se résume à un petit complot inutile et mal monté* », justifie le directeur de cabinet.
- À l'IGF, on soutient que l'institution est placée non pas sous l'autorité de « *la présidence* » mais du chef de l'État directement, tout comme l'ANR dans le droit congolais. Par ailleurs, le numéro 1 de l'ANR a justifié le lancement de cette enquête à la presse en invoquant « *des raisons impérieuses de sécurité d'État*. »
- Qui dit vrai ? L'ACAJ, l'association congolaise pour l'accès à la justice, en a plusieurs fois appelé à l'arbitrage du chef de l'État Félix Tshisekedi pour trancher ce conflit de légitimité entre l'ANR et son directeur de cabinet sur ce sujet, ce qu'il n'a pas fait. En attendant, l'enquête est stoppée et son avenir sur le fond reste donc incertain.
- Début septembre, Vital Kamerhe « *enjoint* » l'IGF d'« *arrêter* » une troisième enquête : des missions de contrôle ciblant cinq sociétés dont Bralima et Bracongo, suite à une réclamation de la Fédération des entreprises du Congo. Le directeur de cabinet avance que ces missions de contrôle constituent une « *violation des dispositions de la loi sur les Finances publiques* », ce que conteste l'IGF. L'affaire tourne au bras de fer juridique. Les missions de contrôle sont stoppées.

7- LES INSPECTEURS DE L'IGF DÉNONCENT DES OBSTRUCTIONS ET DES PRESSIONS

- Le 31 août, deux inspecteurs de l'Inspection générale des finances **ont déclaré à RFI avoir été interpellés**. L'un a été détenu quelques heures par la police, avant d'être libéré. L'autre, l'inspecteur général lui-même, dit avoir été auditionné par les services du conseiller spécial du chef de l'État en matière de sécurité, François Beya. D'après leurs témoignages, ils ont été interrogés sur un CD reçu au ministère du Budget dans le cadre de l'enquête lancée par l'IGF à la demande de Jean-Hervé Mbelu Biosha, le numéro 2 de l'ANR sur les dépenses effectuées par les ministères depuis l'investiture de Félix Tshisekedi comme président de la République, et stoppée par son directeur de cabinet.
- Plusieurs sources à l'IGF dénoncent également les convocations intempestives dont ils font l'objet de la part des services de sécurité de la présidence congolaise depuis le début de ces enquêtes. Ils évoquent « *un climat de harcèlement* ».
- Dans l'entourage du conseiller spécial du chef de l'État en matière de Sécurité, on rejette les

accusations de « harcèlement » et on parle de « réunions de routine ». « Il faut considérer cette affaire comme close pour nous. Si voulez en savoir davantage, il faut, comme le dit le directeur de cabinet, attendre quelques jours et poser la question au nouveau ministre de l'Économie », a déclaré un proche collaborateur du conseiller spécial.

- Dernier épisode en date, le dimanche 8 septembre, l'IGF a convoqué la presse pour une déclaration, finalement annulée à la dernière minute pour « des raisons de coordination avec la hiérarchie » selon ce qu'a expliqué à la presse un responsable sur place. Une source proche du dossier affirme que l'Inspecteur général des Finances avait pourtant discrètement rencontré la veille le chef de l'État Félix Tshisekedi et que ce dernier lui aurait alors apporté « son soutien ».

8- LE SILENCE GÊNÉ DE FÉLIX TSHISEKEDI

- Malgré des interpellations répétées de la société civile, Félix Tshisekedi ne s'est pas encore exprimé clairement et publiquement sur ces affaires. Il n'a jamais dit s'il était informé ou non au préalable de l'existence des deux enquêtes au sujet du détournement présumé de ces fonds publics, ni s'il avait donné son aval.
- Dans un clip de communication diffusé par la présidence à la télévision publique (RTNC) dimanche 8 septembre, Félix Tshisekedi appelle simplement les Congolais et en particulier les dirigeants du pays à « incarner un changement des mentalités ». « À ceux qui sont responsables de la gestion des affaires publiques, le premier signe visible du changement sera celui de votre comportement, de votre compétence dans la gestion de la mission qui vous est confiée par le peuple congolais. Nous sommes au service exclusif des Congolaises et des Congolais. » Mais il ne fait aucune référence explicite à l'affaire des 15 millions pourtant dans tous les esprits en RDC.
- Ce silence du chef de l'État passe mal dans l'opinion. Aux yeux de nombreuses personnalités de la société civile, Félix Tshisekedi passe à côté d'une occasion de prouver qu'il a réellement la volonté et la capacité lutter contre la corruption. « Félix Tshisekedi parle de changement des mentalités mais évite de parler des 15 millions. N'est-ce pas une vieille mentalité de protéger ses proches ? Le discours de Félix Tshisekedi sur la lutte contre la corruption et le détournement des deniers publics doit être suivi d'actes », a déploré le lendemain Jean-Claude Katende, président de l'ASADHO, l'Association africaine de défense des droits de l'homme.
- Un proche du chef de l'État explique que si Félix Tshisekedi garde le silence, c'est pour préserver « l'image d'une certaine cohésion dans ses rangs et ne pas créer de divisions ».

9- FÉLIX TSHISEKEDI FACE À UN « DILEMME »

- Ces affaires placent Félix Tshisekedi dans une position délicate. Il est lié à son directeur de cabinet, Vital Kamerhe par une alliance politique nouée en novembre dernier, à un mois de la présidentielle, et même si ce dernier n'a que 16 députés au sein de l'assemblée, il pèse sur l'échiquier politique. Elles révèlent en outre l'existence d'une ligne de fracture dans l'entourage du chef de l'État. D'un côté, ceux qui font bloc autour de Vital Kamerhe et dénoncent une « cabale » orchestrée selon eux par Marcellin Bilomba, le conseiller principal en matière économique du chef de l'État. Ils l'accusent de « manipuler » l'Inspection générale des Finances pour

chercher à « *décrédibiliser* » Vital Kamerhe. De l'autre, il y a ceux pour qui les soupçons qui pèsent sur Vital Kamerhe et son empressement à s'opposer à toute nouvelle enquête nuisent au chef de l'État. Sous couvert d'anonymat au cours de plusieurs entretiens accordés à RFI, ils accusent le directeur de cabinet du chef de l'État d'avoir piloté, via un intermédiaire, les opérations de retrait sur le compte de la Rawbank, et de chercher à « *tirer le chef de l'État vers le bas* ». Eux plaident pour que Félix Tshisekedi se prononce sans ambiguïté en faveur des enquêtes en cours, et s'affranchisse de Vital Kamerhe, allié de circonstance devenu « *trop encombrant* » à leurs yeux, quitte à faire éclater l'alliance nouée entre leurs deux parties. Entre les deux, qui dit vrai ? Ce sera à la justice de trancher, mais une chose est sûre, ces accusations croisées révèlent un climat de défiance.

- En attendant, un mois et demi après le déclenchement de cette affaire, de nombreuses questions restent en suspens : que donnera l'enquête à la Cour de cassation ? L'IGF, bloquée dans son travail, obtiendra-t-elle du chef de l'État, dont elle dépend, le feu vert pour poursuivre ses investigations ? Félix Tshisekedi est attendu sur ces questions, autant par le peuple congolais que par la communauté internationale, à commencer par le FMI, avec lequel il a engagé des discussions sur un éventuel programme d'assistance et attend de lui des gages sur sa capacité à lutter contre la corruption.
- Pour Trésor Kibangula, analyste au GEC, Félix Tshisekedi est face à un « *dilemme* » : honorer ses promesses et prouver sa volonté de changement ou préserver son alliance avec Vital Kamerhe. Cet accord stipule qu'en échange de son retrait de la course à la présidentielle de 2018 au profit de Félix Tshisekedi, Vital Kamerhe serait le candidat de leur coalition en 2023. « *Il y a lieu, dit Trésor Kibangula, de s'interroger sur les marges de manœuvre réelles du président : peut-il aujourd'hui sanctionner ceux, autour de lui, qui s'écartent de la politique de transparence et de lutte contre la corruption qu'il ne cesse de revendiquer ? C'est aussi là l'enjeu pour Félix Tshisekedi : plus perdurera ce climat de tensions et de soupçons de détournements de fonds, moins son image de celui qui veut le changement et lutter contre la corruption passera dans l'opinion et auprès de ses partenaires étrangers, notamment les États-Unis.* »

UGANDA :

Ugandan President Museveni seeks mandatory death penalty for murders after nephew's slaying

By Bukola Adebayo, CNN/September 12, 2019

(CNN)Ugandan President Yoweri Museveni has asked the courts to impose mandatory death sentences for people convicted of murder following a series of kidnapping and killings, including one in which his nephew died.

"You may commit a crime, carelessly taking away the lives of others; however, you will also lose your own life. We need to make this clear to the courts. It must be an eye for eye," Museveni wrote

in [a blog post Tuesday](#).

The president's nephew, Joshua Rushegyera, was found dead with a gunshot wound near a car parked on a popular highway in Kampala on September 5. A woman with bullet wounds was found dead in the vehicle, [according to a statement](#) by the Uganda Police Force investigating the case. No arrests have been made.

In another case, the bodies of a woman and her driver were found August 30, two days after [they were abducted](#) from their home. Museveni said the killers have been arrested.

In that case, Museveni said camera footage showed policemen on duty were sleeping and failed to trace the vehicle used by the kidnappers when the victims' relatives reported the incident. The president said he had given an order for the officers to be prosecuted and dismissed from government service.

"If those who are in uniform today cannot do their job, there are plenty who will replace them," Museveni said.

CNN has reached out to Uganda's police spokesman for comment to Museveni's allegations and is awaiting a response.

Serious crimes, including murder and treason, can be punished with [the death sentence in Uganda](#), but it is not mandatory and only handed out at a judge's discretion.

Uganda has seen a [rise in violent crimes including robberies and kidnapping for ransom](#) in recent years and citizens often complain that security agencies are not doing enough to protect them. An American tourist and her driver were [kidnapped at gunpoint from a national park](#) in April and their abductors demanded \$500,000 ransom for their release.

Museveni said security is being beefed up and law enforcement is deploying technology to identify and apprehend criminals swiftly.

SOUTH AFRICA :

Nigerians repatriated from South Africa after attacks

.aljazeera.com/2019/09/12

Nigerian airline to return more than 600 nationals in the coming days with victims saying it's 'not safe here'.

[Nigeria](#) began repatriating more than 600 of its citizens from [South Africa](#) following a wave of deadly [xenophobic attacks](#) that frayed relations among neighbouring nations.

Private Nigerian airline Air Peace volunteered [to fly](#) people for free back to the commercial capital Lagos on Wednesday.

A flight carrying 189 Nigerians landed in the commercial capital Lagos late Wednesday, with some of those onboard punching the air and singing the national anthem while waving pictures of burnt shops.

"I ran for my life, they would have killed me," Samson Aliyu, a clothes seller who lived in South Africa for two years, told AFP news agency.

"They burnt my shop, everything," he added.

A second flight [departs](#) on Thursday or Friday with 640 Nigerians in total fleeing the country.

The repatriation came after riots in Pretoria and Johannesburg killed at least 12 people as 1,000 foreign-owned businesses were targeted. The nationalities of those killed have not been announced but Nigerians, Ethiopians, Congolese, and Zimbabweans were attacked, according to local media.

The violence sparked an international outcry and calls for a boycott of South Africa.

Pastor Ugo Ofoegbu has lived in South Africa for close to two decades. He sent his wife and three children back to Nigeria.

"My family is not safe here," Ofoegbu told Al Jazeera.

Precious Oluchi Mbabie, a 35-year-old Nigerian woman who works as a fashion designer and seamstress in a Johannesburg suburb, boarded the flight with her three children, leaving her husband behind.

"We agreed that it is better I go back home with the children," said Mbabie.

She and her family live in Rosettenville, one of the first areas to be affected by the violence.

"Where we are staying is very dangerous because of xenophobia," she said. "They say they don't want any foreigners there."

Reprisal attacks in Nigeria last week forced South African business to shut down, while the South African embassy in Lagos [temporarily closed](#) its doors over safety concerns.

Not just Nigerians

More than 700 people from other countries, including Malawi and Zimbabwe, have sought refuge in community centres. Many left their homes with little more than a few bags when the violence began.

One is Mozambican Oscar Setuve, who registered for a temporary travel document to return home. He has lived in South Africa for 30 years, but lost everything in the riots.

"What made me run is that I saw how they were attacking people, attacking them like dogs. And some of the people who were attacking us were people that have known us for a long time. That's what hurts me the most," Setuve said.

Mozambique and Zimbabwe were also considering some sort of repatriation of their nationals.

Al Jazeera's Fahmida Miller, reporting from the airport in Johannesburg, said a small group was turned back because of "incorrect documentation".

Ofoegbu said they will have to go to the Nigerian consulate to get the right papers before travelling.

Police on high alert

It was not the first time that foreigners were attacked in South Africa.

In 2008, at least 62 people, including South Africans, [were killed](#). [Violence and looting](#) targeting

foreign-owned stores left seven dead in 2015.

"I am so worried about the safety of my family, because these [xenophobic] attacks keep happening, so if I don't save my family now, I don't know when [this will] start again," Ofoegbu said.

"It happened in 2008 and then in 2015, now it is repeating."

The root cause of the latest violence is still unclear, but high unemployment, poverty and criminality may have played a role.

South African officials were hesitant to describe the violence as xenophobic attacks, and instead said it was an issue of criminality that the government was trying to deal with.

"While there has been a significant decline in the number of incidents, police forces remain on high alert and are closely monitoring hotspots to ensure further violence does not erupt," Minister of Defence Nosiviwe Mapisa-Nqakula said.

Police have arrested at least 653 people, mostly South Africans but some foreigners as well, in connection to the attacks, Minister of Police Bheki Cele said.

Nigeria's President [Muhammadu Buhari](#) is expected to visit South Africa next month to discuss the violence and seek a solution.

TANZANIA :

Afrique du sud : la saisie pour impayés d'un A220-300 d'Air Tanzania levée

le 10 septembre 2019 /air-journal.fr

La **justice sud-africaine** a rendu un **Airbus A220-300** (ex Bombardier CSeries) à la compagnie nationale **Air Tanzania** qu'elle avait initialement saisi pour des [impayés de 33 millions de dollars réclamés par un fermier tanzanien](#) dont les terres avaient été nationalisées dans les années 80, a annoncé le gouvernement tanzanien.

« *C'est une victoire pour la Tanzanie. Le juge a conclu que la justice sud-africaine n'était pas compétente pour ordonner une telle saisie* », a déclaré le vice-ministre des Affaires étrangères, Damas Ndumbaro.

Le gouvernement tanzanien avait procédé dans les années 1980 à la nationalisation d'un terrain détenu par un gros propriétaire terrien qui produisait des semences de haricots -saisissant tout l'équipement, y compris 250 véhicules et 12 avions légers. Le propriétaire terrien, un Tanzanien né en Namibie dont l'identité n'a pas été dévoilée et aujourd'hui âgé de 86 ans, avait obtenu dans les années 90 des compensations d'un montant prévu de 36 millions, mais le gouvernement ne lui a versé que 20 millions de cette somme.

Avec les intérêts de retard accumulés, les 16 millions manquants se sont transformés au fil des années en 33 millions de dollars. Le fermier avait ensuite été déclaré interdit de séjour en Tanzanie pour des motifs sans fondements et vit depuis dans un pays d'Afrique de l'Est. Son avocat avait

porté plainte contre l'Etat tanzanien en Afrique du sud pour réclamer la saisie de l'avion de la compagnie nationale tanzanienne.

KENYA :

KENYA : 642 bassins installés pour améliorer l'irrigation en zone rurale

Le 11 septembre 2019/afrik21.africa

L'Autorité nationale d'irrigation (NIA) du Kenya a fait construire 642 bassins dans trois sous-comtés du pays. L'initiative permettra de renforcer la pratique de l'agriculture et la sécurité alimentaire du pays. Le coût global du projet s'élève à 137,4 millions de shillings, soit près d'1,3 million de dollars.

Les sous-comtés de Limuru et de Kikuyu au Kenya abritent désormais 642 bassins nouvellement construits dans ce pays d'Afrique orientale par l'Autorité nationale d'irrigation (NIA). Ces bassins vont favoriser la construction d'irrigations supplémentaires qui permettront aux agriculteurs de produire plus de cultures vivrières. D'après le directeur de la NIA, Loice Kahiga, les bassins produiront plus de 1000 m³ d'eau pour irriguer 324 hectares de terre. Le système d'irrigation devrait booster la production alimentaire, notamment l'horticulture et le thé qui fait vivre 8 millions de Kényans (soit près de 8 % de la population.) De plus, la mise en œuvre de ce projet a permis au sous-comté de Kibuyu de bénéficier de 189 bacs à eau et le sous-comté de Limuru en a récupéré 99.

Une bonne nouvelle pour les agriculteurs

Faith Nanchala est un cultivateur du comté de Kiambu, situé au nord de Nairobi, la capitale du Kenya. C'est l'une des localités qui profite des nouveaux bassins d'irrigation. En mai 2019, cet agriculteur était inquiet quant au sort que réserveraient les aléas de la nature à son champ de maïs et de haricot. En cause, la rareté des pluies. Dans un reportage diffusé par Radio France International (RFI), il affirmait que la longue sécheresse l'avait plongé dans une incertitude inédite. *« En mars, il a plu trois fois. En avril, une fois seulement. Normalement, mes plants de haricots devraient être beaucoup plus hauts. Mais regardez, ils sont minuscules. Si les pluies ne viennent pas, mes plantes vont se dessécher et je ne pourrais rien récolter. Dans ce cas, je devrais partir chercher du travail pour nourrir les enfants. J'en ai trois. Je ferai le ménage dans des maisons, des choses comme ça. »*

L'Autorité nationale d'irrigation compte construire des réservoirs d'eau d'un volume total de 260 000 m³, avant la fin 2020. Elle a également l'intention de procéder à la réhabilitation des réservoirs existants. De travaux qui pourront accélérer le stockage de la production de 100 000 m³ d'eau qui desserviront les populations des sous-comtés de Lari et Githunguri et pourront irriguer 121 hectares de plantation.

Au Kenya, une vingtaine de comtés sur quarante-sept sont en état d'alerte sécheresse. Plus d'un million de personnes sont déjà considérées en situation d'insécurité alimentaire...

ANGOLA :

Angola : le gouvernement cède cinq unités industrielles pour un montant de 16 millions \$

10 septembre 2019 /agenceecofin.com

(Agence Ecofin) - L'Etat angolais a cédé cinq de ses unités industrielles à des investisseurs privés pour un montant de 16 millions \$, a-t-on appris cette semaine de l'agence de presse *Macauhub* citant un rapport de l'Institut national de gestion des actifs (IGAPE).

Ces unités industrielles dont quatre avaient cessé leurs activités depuis 10 ans, ont été vendues dans le cadre du vaste processus de privatisation lancé par le gouvernement João Lourenço depuis quelques mois. Il s'agit des entreprises Carton, Indugidet, Juntex, Univetro et Coberlen dont les clés ont été remises aux nouveaux propriétaires, lundi dernier.

Alors que les autorités espéraient tirer près de 80 millions \$ de la privatisation de ces cinq entreprises, le montant de la nouvelle vente représente cinq fois moins que ce qui était initialement prévu.

Notons que la prochaine étape prévoit la privatisation de 25 nouvelles unités industrielles dans la Zone économique spéciale de Luanda/Bengo, sur un total de 52.

AU/AFRICA :

Harnessing Africa's youth dividend in the tourism sector

2019-09-12/neweralive.na

DURBAN – Africa and the developing world in general is seized with finding sustainable solutions to the current challenges facing young people and the labour market of the future. The possibility of a digital economy, while real, presents a host of uncertainties, which must be grappled with. Coming against the background of increasing unemployment and a restless youth population, the challenges loom large.

DURBAN – Africa and the developing world in general is seized with finding sustainable solutions to the current challenges facing young people and the labour market of the future. The possibility of a digital economy, while real, presents a host of uncertainties, which must be grappled with. Coming against the background of increasing unemployment and a restless youth population, the challenges loom large.

These cannot be ignored when according to a January 2019 Brookings Institute paper entitled *Harnessing Africa's Youth Dividend: a new approach for large scale job creation*, Africa can expect its working-class population to reach approximately 450 million people—growing by about three

percent per annum—between 2015 and 2035. “By 2050, Africa will have 362 million young people between the ages of 15 and 24.”

While the need to prepare young people for the world of work of the future and digital economy cannot be underestimated, the same report also finds that “other non-traditional sectors such as tourism, agri-businesses, and some services based in Information and Communications Technology show potential for large-scale job creation”. Indeed, these sectors are amongst the most dynamic on the continent with Africa’s service exports growing more than six times faster than merchandise exports between 1998 and 2015.

In light of the potential of tourism sector to contribute to the continent’s developmental agenda – including job creation, community development and the involvement of young people, South Africa’s KwaZulu-Natal government and African Tourism Partners, recently brought together representatives of the sector at the Durban International Convention Centre for the 2nd Annual African Tourism Leadership Forum.

Chief Executive Officer of African Tourism Partners Kwakye Donkor said, “since according to the report by Brookings Institute that tourism accounts for at least three percent of sub-Saharan Africa’s GDP, we must work collectively to harness the potential of the sector while increasing this contribution. It is said that except for a few countries, the sector is still in its infancy in Africa.”

“Africa has so much to offer the world with many of our strengths and resources being unique to the continent. We must however, in building the sector ensure sustainability. If we are to achieve any of our objectives, we must have strong leadership in the sector. In this regard, the African Tourism Leadership Forum is unique in that we aim to build the sector, bottom up and top down.”

To infuse the thought leadership and innovation that will bring the dynamism to the sector, at least 30 world-renowned global industry experts and speakers will interact with business leaders, ministers, policy makers, and over 300 delegates from over 30 countries over the course of three days.

The 2019 Africa Tourism Leadership Forum held end of August included the inaugural Africa Youth in Tourism Innovation Summit; the Africa Travel and Tourism CEOs and Executives Forum; and the Africa Business and MICE Tourism Master Class.

It also included the Africa Tourism Leadership Awards.

UN/AFRICA :

US/AFRICA :

CANADA/AFRICA :

South African blasting and explosives major BME in Canadian JV with Consbec

11th September 2019 /im-mining.com

Blasting and explosives leader BME, a member of South Africa-based Omnia Group, has announced a joint venture in Canada with Consbec, the largest surface drilling and blasting contractor in Canada. The JV – called BME Mining Canada Inc – is a manufacturing and service company for the surface and underground mining market that will create opportunity for growth and expansion in the region. A phased approach will be adopted, based initially on sales efforts in the region and then expanding to capital investment and services – depending on the needs of customers.

BME Mining Canada will leverage Consbec's experience and presence throughout the country, starting with Northern Ontario and the more remote mines. A key capability will be drill and blast services at mine sites. The JV provides Consbec an extended offering, allowing its base to be expanded into the underground mining segment in the region.

“A key highlight of the JV is the synergy between the partners, and represents the entry of a new service provider into an area which will benefit from a fresh approach to address client needs based on a proven international track record,” said BME CEO Joe Keenan.

“We believe that BME's underground expertise and technology contribution to the partnership will be significant – providing customers with leading edge tools and services for quality blasts,” said Keenan. “Consbec were looking to extend its offering and to expand into underground in Canada so the synergy makes complete sense.”

Seelan Gobalsamy, CEO of Omnia Group, commented: “The JV with Consbec is aligned with Omnia's strategy to seek growth in new markets through acquisitions and partnerships. The phased approach adopted in this case ensures that BME has the platform to solidify its expansion in North America and growth as a global player.”

BME is one of the largest suppliers of emulsion explosive to Southern Africa's opencast mining sector; with a range of technical services and equipment, BME is also a technology pioneer in electronic detonation systems. Consbec is the only private Canadian company that manufactures and transports bulk emulsion.

AUSTRALIA/AFRICA :

EU/AFRICA :

France : L'Etat guinéen attaque une décision de justice à Paris...

africaguinee.com/2019/09/12

PARIS- L'Etat guinéen vient de s'engager dans une bataille judiciaire devant la Cour d'Appel de Paris ! Condamné par la Cour d'arbitrage de la Chambre de commerce internationale de Paris à payer 20 millions de dollars à la Société GVG (Global Voice Grup), l'Etat guinéen a attaqué l'arrêt de cette juridiction basée dans la capitale française, a appris Africaguinee.com.

« Une décision de condamnation à hauteur de 20 millions de dollars a été prononcée contre l'Etat de Guinée. Nous avons estimé que nos prétentions n'ont pas été totalement prises en compte, et que le Droit n'a pas été dit. Sur ce, immédiatement nous avons relevé appel dans l'espoir de voir la Cour d'Appel de Paris réexaminer cette affaire dans l'intérêt du Droit pour que nos intérêts et tous nos arguments de défense puissent être pris en compte. Nous attendons la programmation de cette affaire devant la Cour d'Appel de Paris aux fins d'obtenir l'infirmité de la sentence arbitrale qui vient d'être prononcée contre l'Etat de Guinée », a confié en exclusivité à Africaguinee.com, maître Mory Doumbouya, l'Agent de Judiciaire de l'Etat.

Comment est-t-on arrivé là ?

Global Voice Group (GVG), une société qui œuvre des solutions numériques qui améliorent la surveillance dans les télécoms et les technologies financières. Elle avait signé un contrat avec l'Etat guinéen via le régulateur national des télécommunications, l'ARPT pour la gestion et la comptabilisation des appels reçus depuis l'étranger par les opérateurs, mais aussi permettre de s'assurer du paiement des taxes et lutter contre la fraude. Mais il y a cinq ans, un désaccord est survenu. Mais comment ? Maître Mory Doumbouya explique.

« La société GVG qui était en relation d'affaires avec le ministère des postes et télécommunications donc avec l'Etat de Guinée à un moment a estimé que l'Etat lui restait devoir de certains montants en termes de frais de prestations. Nous étions en partenariat avec cette société dans le cadre du contrôle de nos installations téléphoniques, notamment en matière de tarifications, la lutte contre la fraude, rendre beaucoup plus opérationnel et efficace le réseau téléphonique. Un contrat d'assistance technique a donc été signé avec la société. Malheureusement, il n'y a pas eu d'entente en fin de compte sur les réclamations en termes de facturation. Des efforts de règlement transactionnel avait été tentés au niveau local pour pouvoir circonscrire cette situation, mais les réclamations étaient si élevées que nous n'avons pu trouver de compromis », explique l'agent judiciaire de l'Etat.

Et d'ajouter : « Puisque la convention prévoyait qu'en cas de difficultés les parties pouvaient saisir une juridiction arbitrale pour régler les éventuelles questions liées à l'exécution ou à l'interprétation du contrat, une formation arbitrale a été saisie de ce dossier à la requête de la société GVG. Nous avons engagé régulièrement un cabinet d'avocats aux fins de représenter et défendre les intérêts de la République de Guinée. La procédure a été suivie à ce niveau devant le tribunal arbitral par l'agent judiciaire de l'Etat et le ministère des postes et télécommunications. In-fine, Une décision de condamnation à hauteur de 20 millions de dollars a été prononcée contre l'Etat de Guinée », précise l'Agent judiciaire de l'Etat qui a annoncé la Cour d'Appel de Paris va réexaminer cette affaire.

CHINA/AFRICA :

AfCFTA an opportunity to expand China-Africa ties

Source: Global Times / 2019/9/11

May 30, 2019, marked the official commencement of the African Continental Free Trade Agreement (AfCFTA). The agreement has been signed by 52 members of the African Union (AU), with three countries yet to sign. Observers are hoping that the three absentee members will sign the agreement in the near future to help bring together the over-1.2-billion people on the continent.

It is expected that the world would witness an increase in intra-African trade, and the agreement plans to cut tariffs by as high as 90 percent and harmonize trading rules. If everything goes as planned, AfCFTA is expected to increase intra-continental trade by 52.3 percent by 2022.

With the ambition of boosting Africa's trading position in the global market, AfCFTA hopes to encourage more commercial activities within the region, with a more relaxed trading arrangement suitable for the unique circumstances of countries in Africa. It aims to raise Africa's voice and negotiating power in the world's trade engagements.

At the moment, it could be said that the majority of the members of AfCFTA are largely underdeveloped. The GDP of all AU members is \$3 trillion, which makes it an important trade bloc in the world - but one that is still lacking in many areas.

China was able to use its clout in Africa to hasten the signing of the trade agreement, because the country sees huge potential in a united Africa where trade policies are harmonized. Low-cost manufacturing in a few years will shift to Africa, and for China that is a good thing as it constantly needs to buy cheap and quality finished goods.

The merger of African countries under AfCFTA as a single trade bloc will largely expedite unified trade bargains, which are preferred to bespoke negotiation arrangements with countries on an individual basis within the continent. The establishment of this agreement could not have come at a better time for China, with the China-US trade war looking like it will not abate anytime soon.

The scramble for Africa since the end of the Cold War has made it the hub for investment. Superpowers like the US, the EU, China, Russia, and even India have pushed billions of dollars into Africa. AfCFTA and the [Belt and Road](#) Initiative will not only consolidate the already-flourishing relationship between Africa and China, but will also help push for more investments in infrastructure connectivity, trade facilities, and industrial promotion.

Critics of AfCFTA say that Chinese people will see loopholes in the agreement, which will be detrimental to the continent. For example, they argue that cheap and low-quality Chinese goods will fill up the market, thereby destroying existing, local manufacturing businesses. Proponents of the relations have said that this argument is baseless.

With all the glamor and anxiety surrounding the establishment of the agreement, beyond just that of the Chinese, it is equally important to state that AfCFTA will face several challenges before it can successfully be called a plan.

The implementation will be slow, as expected, with countries trying to negotiate tariff schedules, rules of origin and commitments for service sectors. One major issue that will take center stage is how to work out the most-favored-nation deals between all the countries, given the almost inevitable reciprocity this deal would need.

How this conundrum is dealt with is crucial to the success or failure of the agreement. As we all know, tariffs are a huge source of revenue for many countries in the region and they may be difficult to let go in favor of the content of the agreement signed under AfCFTA. This problem is equally evident in many Regional Economic Communities agreements across the continent.

In spite of the bottlenecks, this idea should be encouraged by not only policy-makers in Africa but also the stakeholders in China, as it offers the two partners a greater opportunity to expand their already blooming cooperation. With the prevailing malign of free trade among the developed economies, AfCFTA should be seen as a new path for further economic prosperity for Africa and China.

INDIA/AFRICA :

BRAZIL/AFRICA :

EN BREF, CE 12 Septembre 2019... AGNEWS/DAM, NY, 10/09/2019